



Buts de l'unité d'enseignement :

Maquillage niveau avancé et réalisation d'un maquillage de circonstance

Conditions d'admission

- Avoir 16 ans ou être âgé d'au moins 15 ans et avoir suivi deux années dans l'enseignement secondaire de plein exercice;
- Etre porteur de l'attestation de réussite de l'unité d'enseignement ;
 - Maquillage – niveau de base;
- Ou réussir un test d'admission.

Finalités particulières des unités d'enseignement

Les unités d'enseignement visent à permettre à l'étudiant de mettre en application les notions technologiques en réalisant seul un maquillage de circonstance sans erreur fondamentale d'ordre technique et/ou pratique en respectant les règles d'hygiène et de bien-être au travail et d'acquérir :

- des compétences générales et transférables
 - appliquer des procédures pratiques avec minutie, rigueur ;
 - tenir compte de la relativité des critères esthétiques pour s'adapter à la diversité des exigences du client ;
 - appliquer, en toute circonstances, les règles d'hygiène et de sécurité professionnelle ;
 - prendre conscience de l'importance d'assurer une prestation de qualité ;
- des compétences spécifiques :
 - acquérir les techniques et développer les habiletés propres aux maquillages spécifiques.

Titres délivrés

Attestations de réussite des unités d'enseignement :

- "Maquillage niveau avancé";
- "Réalisation d'un maquillage de circonstance".